REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 juin 2017**

Compte rendu affiché le **29 juin 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **16 juin 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Yvette JANIN**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.06.0761
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunesse des Cités Tase pour son action de médiation auprès des familles

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 28 JUIN 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
5

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'association « Jeunesse des cités Tase », présente sur le quartier, développe depuis 2014 ses actions à destination des familles et des jeunes.

L'embauche en juin 2016 d'un jeune salarié en contrat unique d'insertion a permis de développer des actions contribuant à tisser du lien social (soirée loto, temps conviviaux, petits déjeuners…), à faciliter la mise en relation avec les institutions pour réaliser des démarches administratives ou encore à proposer un relais d'information auprès des jeunes notamment pour des évènements relatifs à l'emploi (recrutements, forum emploi…).

L'association poursuit son action en 2017 et elle développe notamment des relations avec des partenaires locaux divers (action sociale, insertion/emploi, GPV...) pour faciliter la mise en relation et donner à terme, aux personnes accompagnées, les moyens d'une plus grande autonomie.

L'association occupe un local au 42 rue Roger Salengro, mis à disposition par la SOLLAR. Il est ouvert tous les après-midis.

L'association sollicite un appui financier de la Ville de Vaulx-en-Velin afin de conforter les actions engagées en 2017. Pour cette raison, la Ville décide de soutenir l'association « Jeunesse des Cités Tase » à hauteur de 2 000 € pour l'année 2017.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- De voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour participer aux actions engagées en 2017 par l'association ;
- De dire que ces crédits sont inscrits au BP 2017 de la Ville, chapitre 65 article 6574.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

- Approuve le présent rapport ;
- Décide de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour participer aux actions engagées en 2017 par l'association ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au BP 2017 de la Ville, chapitre 65 article 6574.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY